EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MARS 2020

Délibération :

2020-03-24

OBJET:

CREDITS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES 2020

Nomenclature:

En exercice: 29

Présents: 26

Pouvoirs: 3 Absents: 0

Votants: 29

Délibération comportant :

Annexe:

Le deux mars deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un février deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donnés un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU.

Rapporteur: Elisa DRION

Les crédits et subventions scolaires 2020 sont établis selon les effectifs des écoles au 1er octobre 2019:

	P. KERGOMARD	J. FRAUD	A. VINCENT	STE THERESE (élèves treilliérains)
Nb classes	7	11	13	15
Nb élèves	196	296	348	358
Maternels	196	99		137
Elémentaires		197	348	221
Elèves CM2		37	61	39

Il est proposé d'accorder les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessous aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école, pour l'année 2020.

Dépenses obligatoires	Fournitures scolaires	33,00 € par élève	
	Renouvellement manuels	13,20 € par élève élémentaire	
	Fournitures bureau	364,00 € par école	
	Pharmacie	0,70 € / élève de classe maternelle 0,30 € / élève de classe élémentaire	
	Transports	185 € par classe	
Dépenses	Arbre de Noël	4,15 € par élève	

Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20200302-2020-03-24-DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020

facultatives	Livres pour CM2	15,50 € par élève CM2	
	Classes transplantées avec hébergement (minimum 1 nuit)	7,73 € /nuitée (subvention plafonnée à 2 720 €)	
	Projet pédagogique : sorties pédagogiques (entrées, intervenants)	7,65 € /élève de classe maternelle 5,10 € /élève de classe élémentaire	
	Rencontres sportives école Ste Thérèse	500 €	
	w	ÿ.	
Subventions	Association Euro-école	830 €	
	Prévention routière	600 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'ACCORDER les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessus, aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école pour l'année 2020.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 2 mars 2020 Alain ROYER, Maire

> Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20200302-2020-03-24-DE Date de télétransmission : 05/03/2020 Date de réception préfecture : 05/03/2020